

---

# Plan de gestion du parc national d'Akanda

*« Les gabonais peuvent être légitimement fiers de leur beaux pays »  
Omar Bongo Ondimba. 2007*

---



# Table des matières

---

Plan de gestion du parc national d’Akanda .....	1
I. Préambule.....	1
1) Référentiels et portée du document.....	1
2) Définition du plan de gestion .....	2
3) Processus d’élaboration .....	3
4) Structuration du plan de gestion .....	3
II. Introduction .....	7
1) Synthèse sur les caractéristiques du Parc .....	7
2) Résumé des priorités de gestion .....	8
III. Présentation et diagnostic général du Parc National .....	9
1) Historique.....	9
2) Localisation .....	9
3) Statut juridique .....	11
4) Composantes physiques.....	12
5) Composantes biologiques du Parc National .....	15
6) Données socio-économiques du Parc National.....	18
IV. Diagnostic de l’état actuel du Parc et de sa gestion .....	28
1) Méthodologie.....	28
2) Synthèse des résultats obtenus .....	28
V. Stratégie quinquennale pour le Parc National .....	38
1) Méthodologie.....	38
2) Synthèse des menaces et priorités de gestion pour le Parc National d’Akanda.....	38
3) Stratégies et modalités de mise en œuvre du plan de gestion.....	50
4) Budget et chronogramme .....	59
5) Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi .....	61
VI. Bibliographie .....	63
VII. Actions du Plan Stratégique Gabon Emergent pris en compte par le Plan de Gestion du Parc National.....	65

# Plan de gestion du parc national d'Akanda

*« Les gabonais peuvent être légitimement fiers de leur beaux pays »*

*Omar Bongo Ondimba. 2007*

## I. Préambule

---

### 1) Référentiels et portée du document

L'élaboration du présent Plan de Gestion s'est effectuée en s'appuyant sur deux référentiels cardinaux :

- Le référentiel normatif : la loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon ;
- Le référentiel politique : le Plan Stratégique Gabon Emergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016.

En effet, l'article 3 de la loi 003/2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon stipule que chaque Parc National doit avoir un Plan de Gestion élaboré, validé et mis en œuvre sur son territoire. Par Plan de Gestion, la loi entend : *« Le document et ses annexes, présentant sur la base d'une planification quinquennale, les mesures envisagées pour assurer la conservation d'un Parc National »*. Enfin, l'article 21 de la loi stipule : *« Chaque parc est doté d'un plan de gestion spécifique élaboré par l'administration du parc, après consultation de toutes les parties intéressées, dont les communautés de la zone périphérique et celles vivant, le cas échéant, à l'intérieur du parc au moment de sa création. Il tient compte des usages et droits coutumiers de ces communautés. »*

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) est le document qui concrétise le Projet de Société « l'avenir en confiance » de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA en décrivant la Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 et en déclinant orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront.

Dans cette perspective, le plan de gestion du Parc National d'Akanda contribuera localement à la mise en œuvre de 17 actions issues de 10 Plans Sectoriels et Programmes Phares du PSGE indiqués à la fin du présent document.

Le présent Plan de gestion est relatif au Parc National d'Akanda et valable suite à sa validation pour une période de cinq (5) ans du 01 Janvier 2014 au 31 Décembre 2018.

Ce document n'est pas figé dans le temps mais peut évoluer en fonction des enjeux de gestion intervenant sur le territoire du Parc National.

Le Plan de gestion est un document technique de planification, destiné à la fois :

- Aux autorités de gestion du Parc National (ANPN et équipes de conservation) ;
- Aux bailleurs et porteurs de financements ;
- Aux partenaires technico-économiques : ONG, associations locales, opérateurs touristiques, activités extractives... ;
- Au Gouvernement Gabonais, via ses différents Ministères et ses Agences d'exécution ;
- A la communauté nationale et internationale.

L'objectif étant que tous ces acteurs puissent partager des objectifs communs sur les 5 années à venir autour de l'aire protégée, en mutualisant leurs efforts et en menant une politique de conservation efficace et structurée.

## **2) Définition du plan de gestion**

Le Plan de gestion du Parc National est le document qui définit, avec une vision prospective quinquennale :

- Les valeurs du Parc National (écosystémiques, spécifiques, naturelles, économiques, culturelles, éducatives) ;

- Les menaces existantes ou potentielles pour les valeurs identifiées ;
- Les conditions souhaitées pour les valeurs au terme des cinq (5) années de gestion ;
- Les objectifs à atteindre sur la période de cinq (5) années ;
- Les activités à mettre en œuvre par les équipes de conservation pour atteindre ces objectifs ;
- La planification et la budgétisation de ces mêmes activités, sur une période de cinq (5) années.

### **3) Processus d'élaboration**

La méthodologie qui a été définie par l'ANPN, avec l'assistance technique de Wildlife Conservation Society (WCS), World Wildlife Fund (WWF) et de l'US Forest Service (USFS), est un processus participatif, ayant permis de bénéficier du consensus de toutes les parties concernées par le plan de gestion.

Pour la réalisation de ce document, de nombreuses réunions techniques ont été organisées par la cellule de planification de l'ANPN avec les équipes techniques de planification composées à cette occasion dans les Parcs Nationaux.

Les différentes étapes de la méthodologie ont été réalisées en une année et sont présentées en annexe du présent document, dans un guide méthodologique destiné à généraliser le processus d'élaboration.

Le document final a été soumis à validation auprès des partenaires techniques et des communautés villageoises impliquées dans le plan de gestion du Parc National. (**Annexe n°1** : liste des parties prenantes).

### **4) Structuration du plan de gestion**

Le plan de gestion est composé d'un document de synthèse et de cinq (5) documents de planification détaillant techniquement les activités proposées dans le document-cadre :

- Programme de conservation et de recherche ;
- Programme de surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;
- Programme de développement touristique ;
- Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement ;
- Programme de zonage et d'aménagement du Parc National.

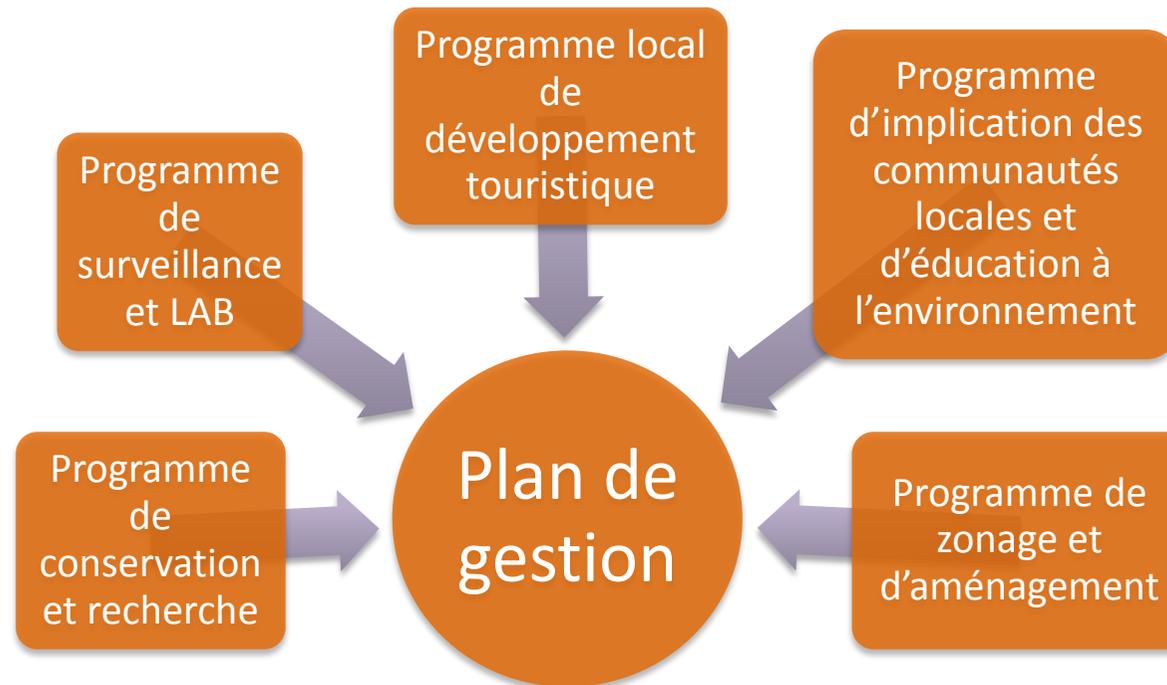


Figure 1 : Schéma du plan de gestion et de ses annexes techniques

L'idée de réaliser cinq (5) programmes, annexés au document de plan de gestion est d'en faciliter sa mise en œuvre. Au sein des équipes de conservation du parc national, le conservateur devra désigner une personne de son équipe pour mettre en œuvre durant cinq (5) ans le programme qui lui aura été attribué. La mise en œuvre des cinq (5) programmes identifiés permettra l'atteinte des objectifs du plan de gestion du parc national.

Le plan de gestion fixe les objectifs sur cinq (5) ans à atteindre par les équipes de conservation. Il est le cadre structurant de la gestion du Parc National, et devra permettre aux conservateurs de définir :

- Un Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) ;
- Un Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) ;
- Quatre (4) Plans de Travail Trimestriels (PTT).

Ces documents prospectifs seront rédigés par le conservateur du Parc National, en concertation avec tous les acteurs de la conservation du Parc National afin de partager des objectifs communs et de mutualiser leurs moyens pour atteindre ces objectifs de conservation et de développement du Parc National.



Figure 2 : Les différents documents cadre pour la gestion des Parcs Nationaux

## II. Introduction

---

### 1) Synthèse sur les caractéristiques du Parc

Le Parc National d'Akanda est caractérisé par une diversité élevée d'habitats naturels, du fait d'une couverture végétale variée et peu modifiée par l'exploitation forestière.

Sur les 85.910 hectares de mangroves abrités par les parcs nationaux du Gabon en 2010 (FitzGerald C. & Doswald N., 2012, plus de la moitié sont inclus dans le Parc National d'Akanda. Cette végétation joue un rôle de « nurserie » pour la reproduction des poissons et des crevettes. Aux mangroves s'ajoutent des milieux parmi les plus humides du pays et d'importantes vasières qui contribuent très largement à la forte biodiversité végétale et animale de ce parc national. D'ailleurs, certaines des espèces de faune et de flore ne se trouvent pas ailleurs au Gabon.

Situé à quelques kilomètres de la capitale du pays, Libreville, ce qui est un atout important, le Parc National d'Akanda pourrait jouer un rôle prépondérant dans l'éducation, le tourisme et les loisirs de proximité.

Les principales menaces qui pèsent sur les richesses du Parc National sont :

- La pollution (ou le potentiel de pollution catastrophique) liée aux activités pétrolières (sismique, exploitation des hydrocarbures, etc.), aux déballastages des navires, etc. ;
- Le prélèvement accru des ressources halieutiques tant par les populations autochtones que par les étrangers pour en faire commerce et la présence illégale de chalutiers ;
- L'urbanisation avec l'extension incontrôlée de Libreville et la mauvaise gestion des ordures, la création de zones agricoles proche de Libreville et l'exploitation de carrières (sables dunaires), avec des impacts importants sur la mangrove (poldérisation, coupure, pollution, etc.) et les forêts voisines (perte d'espèces d'arbres endémiques) ;

- L'introduction d'espèces allochtones (exemple des huîtres) ;
- Le braconnage motivé le plus souvent par le développement de la vente du gibier sur les marchés de Libreville (Ambowé et autres grands marchés publics) ;
- Dans une moindre mesure le trafic de l'ivoire avec des zones de pression identifiées au Sud et à l'Est du parc, notamment en zone tampon.

## **2) Résumé des priorités de gestion**

Cette aire protégée a été désignée comme Parc National pour :

- Protéger l'intégrité écologique des écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;
- Exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ;
- Offrir des possibilités de visites, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

### III. Présentation et diagnostic général du Parc National

---

#### 1) Historique

Le site d'Akanda, environ 7.500 ha, avait été identifié comme zone fragile par l'IUCN en 1990 (*C. Wilks, 1990*). Ce site était alors délimité par les rivières Mamboumbé, Ambochou et Ntsini, et comprenait les pointes Moka et Akanda. Des études menées conjointement par le Ministère des Eaux et Forêts, WCS et WWF ont permis de mettre en avant le caractère naturel remarquable du site avec comme points forts :

- La présence d'un vaste écosystème encore quasiment intact de mangroves marines ;
- La présence de vastes étendues de vasière, haut lieu de migration pour l'avifaune ;
- Lieu de séjour principal, en dehors de la saison de nidification, pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques nichant sur le bas Ogooué en saison sèche.

Ces études ont permis de prendre en compte une plus grande zone et d'englober la totalité de la baie de la Mondah lors du classement de ce site en Parc National en 2002.

#### 2) Localisation

Le Parc National d'Akanda se trouve entre la presqu'île de Libreville et la Guinée-Equatoriale, à quelques 10 à 15 Km au Nord-Est et à l'Est de la capitale du pays.

Ces coordonnées géographiques sont les suivantes :

- 0°35 à 0°40' longitude Nord ;
- 9°26' à 9°33 latitude Est.

Le Parc couvre une superficie d'environ 53.780 hectares (*Décret n°608/PR/MEFEPENP du 30 Août 2002*). Il est situé dans la partie méridionale de la baie de Corisco, dans la province de l'Estuaire, départements de la Noya et du Komo Mondah.

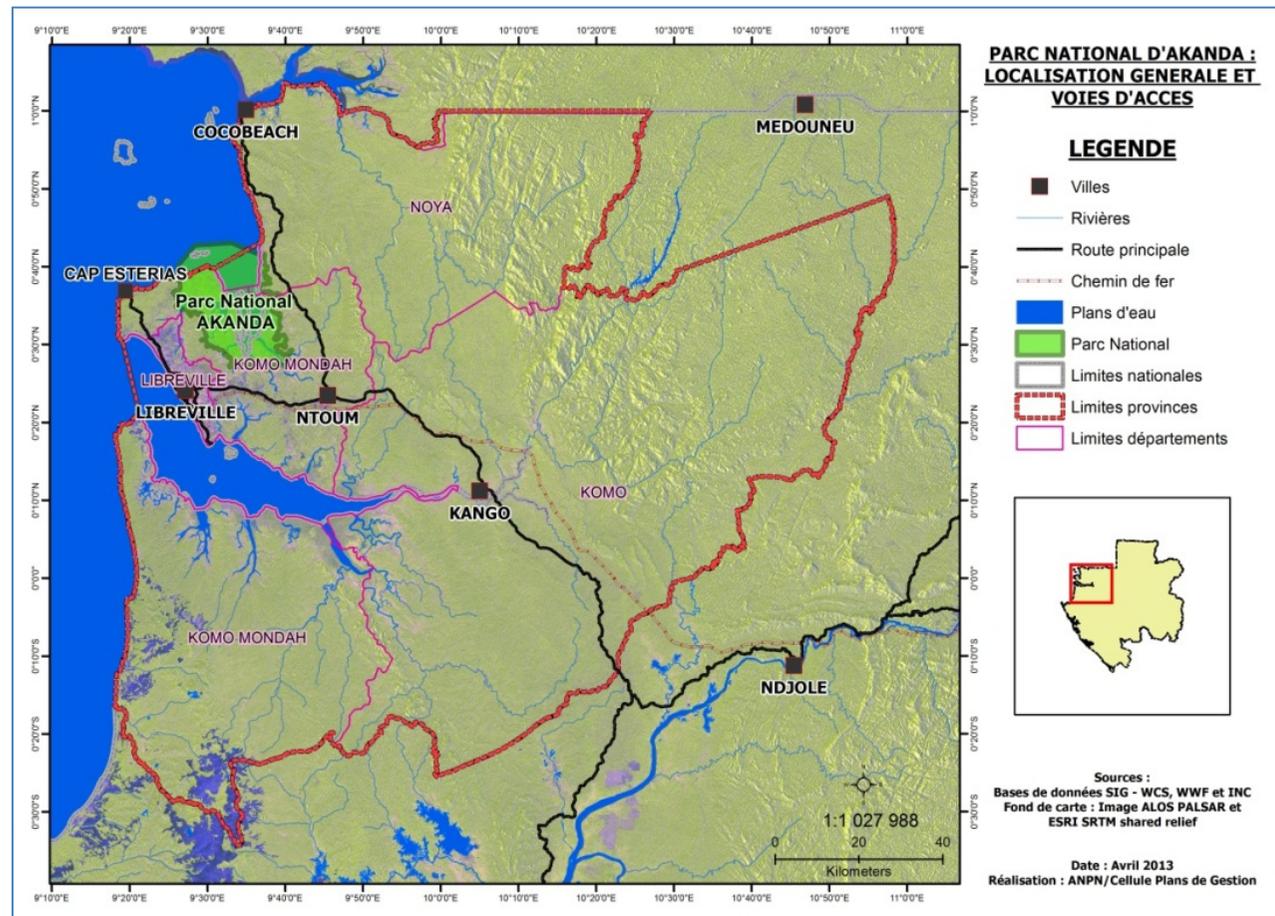


Figure 3 : Carte de localisation du Parc National d'AKANDA (ANPN-Service Aménagement, 2013)

On accède au Parc National d'Akanda principalement :

- Par voie fluviale, depuis des embarcadères situés à Libreville et dans sa banlieue : Ambowé, Malibé, Bambouchine ;
- Par voie terrestre depuis la route et la piste qui relie Libreville à la Pointe Bolokouboué via le Cap-Estérias.

### 3) Statut juridique

#### A. Loi 003/2007 sur les Parcs Nationaux

La loi 003/2007 vise, dans le cadre du processus de développement de la conservation du patrimoine naturel et culturel national, à promouvoir une politique de protection et de valorisation durable des parcs nationaux du Gabon. Elle encadre le réseau des 13 Parcs Nationaux au Gabon, dont le Parc National d'Akanda.

- Le Parc National d'Akanda fait partie des zones humides d'importance internationale (sites RAMSAR) depuis le 02 février 2007.
- Ce Parc National est classé aire protégée de la catégorie II de l'UICN.

#### B. Décret de création du Parc National

Le Parc National d'Akanda a été classé de manière préliminaire en 2002. Cette affectation de terre a abouti au classement en Parc National par le décret n°608/PR/MEFEPENP du 30 Août 2002.

#### A. Règlement intérieur

Le Parc National d'Akanda ne possède pas encore de règlement intérieur. Ce document est en cours de définition. Il fixe les règles régissant le Parc. Ces règles s'appliquent aux limites du Parc National ainsi qu'à sa zone tampon (5 km).

Le principe général de ce document est que toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le règlement intérieur ou par une autorisation spéciale approuvée par l'administration du parc ou l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Le règlement intérieur du Parc National d'Akanda sera présenté en **Annexe n° 2** du plan de gestion, suite à sa définition.

#### 4) Composantes physiques

##### A. Climatologie

Le climat dans le Parc National d'Akanda est de type équatorial de transition, avec :

- Une grande saison des pluies entre octobre et décembre ;
- Une petite saison sèche entre janvier et mars ;
- Une petite saison des pluies entre avril et juin ;
- Une grande saison sèche entre juillet et septembre.

Le Parc National d'Akanda est très humide et reçoit une pluviométrie annuelle de 3000-3300 mm/an. Quant aux températures, les moyennes annuelles oscillent entre 25-26°C (G. Ndong Ondo, 2008).

##### B. Géologie

Les sols sont faits d'alluvions récentes. En beaucoup d'endroits, la roche-mère affleure cependant sous forme de dalles de marnes, de calcaires et de sables compacts, appartenant au Crétacé supérieur dans la partie occidentale de la baie, au Crétacé inférieur dans la partie orientale (*Micholet et al. Non daté*). A l'ouest de la pointe Akanda, en direction du Cap Estérias, les plages sont assez sableuses, à l'est et dans le fond la baie, elles sont plutôt vaseuses. Le centre de la baie est occupé par le banc de la Mondah, difficilement accessible et constitué de sols non structurés (*Christy & al. Non daté*)

### C. Géomorphologie - Relief

Le paysage est formé essentiellement par une ria, formée lors de la remontée du niveau de l'océan Atlantique après la dernière glaciation. La profondeur des eaux ne dépasse en général pas 10 mètres. La zone intertidale est occupée par des plages, des vasières et des mangroves d'où émergent des îlots de terre ferme. Le plus important est celui de l'île Yomba dont la partie la plus haute atteint 65m (*Christy & al. non daté*).

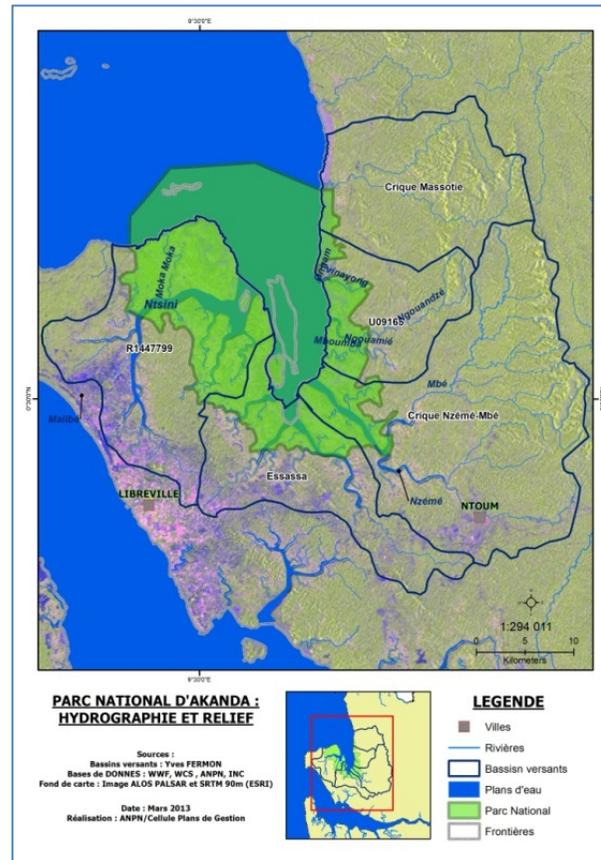


Figure 4 : Carte hydrographique et relief du PN AKANDA (ANPN-Service Aménagement, 2013)

## D. Hydrographie

Le réseau hydrographique du Parc National d'Akanda est composé principalement des rivières Nzémé, Moka et Ntsini. Leurs débits ne sont pas élevés et n'influent pas sur le caractère marin prononcé de la baie de la Mondah.

## 5) Composantes biologiques du Parc National

### A. Ecosystèmes forestiers et littoraux

L'une des particularités du Parc National d'Akanda est de contenir des exemples remarquables de mangroves marines en très bon état de conservation et de grandes étendues de vasières.

Le Parc National comprend une mosaïque d'écosystèmes (*C. Wilks, P. Christy & JP Vande weghe*) :

- Gradient de mangroves depuis les formations hautes principalement jusqu'aux formations basses souvent étroites et limitées aux bords des rivières, sauf dans la partie sud de la baie où les apports d'eau douce sont plus importants ;
- Tannes et/ou vasières, importantes pour les limicoles paléarctiques ;
- Fourrés bas et littoraux, notamment en bordure des vasières ;
- Palmeraies entre mangroves et forêts de terre ferme ;
- Raphiales entre palmeraies et forêts de terre ferme ;
- Forêts, depuis les formations inondables jusqu'aux formations sempervirentes de terre ferme en passant par les forêts à *Avicennia*.

Chacun de ces paysages abrite une faune et une flore caractéristique, formant la diversité de ce Parc National.

## B. Diversité floristique forte

La diversité floristique est représentative du Bassin du Congo.

La végétation est essentiellement composée :

- De fourrés littoraux à *Dalbergia ecastaphyllum*, *Hibiscus tiliaceus* et *Ximenia americana* le long de la côte de la baie de Corisco ;
- De forêt littorale sclérophylle à *Chrysobalanus icaco*, *Cassipourea* sp. et *Fegimanra africana* ;
- De mangroves majoritairement marines à *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora harrisonii* ;
- De mangroves à *Avicennia* ;
- De tannes entourées de fourrés à *Conocarpus* ou *Laguncularia* ;
- De forêts marécageuses à *Sindora* ou *Alstoea congensis* et *Pandanus candelabrum* ;
- De palmeraies à *Phenix reclinata* ou *Raphie* sp. ;
- De forêts ombrophiles sempervirente guinéo-congolaises à dominance d'okoumé *Aucoumea klaineana* et ozouga *Sacoglottis gabonensis* sur les grandes îles enclavées dans la mangrove ;
- De petites enclaves de savanes herbeuses à *Ctenium* et *melinis*.

Ces formations végétales très diversifiées, notamment pour les îlots de forêt et de fourrés très humides, sont importantes sur le plan botanique, car riches en épiphytes dont plusieurs espèces pourraient être rares voire inexistantes ailleurs au Gabon.

De nombreux ouvrages, cités en bibliographie de ce document, traitent de cette thématique.

## C. Biodiversité animale d'importance mondiale

Bien que la plupart des grands mammifères comme l'éléphant et le buffle soient absents, plusieurs espèces présentes dans le Parc National d'Akanda sont importantes à l'échelle internationale de la conservation (UICN).

Le Parc National est un refuge important pour les dauphins à bosse de l'Atlantique *Souza teuszi*, les tortues vertes *Chelonia Mydas* et le lamantin *Trichechus senegalensis* présent en très petit nombre et menacé.

(Cf. **Annexe n° 3** : Tableaux des mammifères présents dans le PN d'Akanda)

#### D. Richesse ornithologique

Les forêts de la région de l'estuaire sont relativement riches sur le plan ornithologique : on dénombre environ 160 espèces forestières. Les vasières abritent une importante population migratrice ou hivernante de limicoles paléarctiques, estimée à plus de 30.000 individus. En janvier 1998, des dénombrements effectués dans la baie de la Mondah-Pointe Moka ont permis de compter un total de 1 518 oiseaux d'eau appartenant à 22 espèces (*Wetlands International, 1999*).

Les dernières observations réalisées ont permis de faire ressortir les points remarquables suivants :

- Canard pilet, *Anas Acuta* ;
- Flamant rose, *Phoenicopterus ruber* ;
- Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus* ;
- Pluvier de Leschenault, *Charadrius leschenaultii* ;
- Pluvier de Mongolie, *Charadrius mongolus* ;
- Avocette élégante, *Recurvirostra avosetta* ;
- Huîtrier pie, *Haematopus ostralegus* ;
- Barge à queue noire, *Limosa limosa* ;
- Sterne voyageuse, *Thalasseus bengalensis* ;
- Mouette rieuse, *Chroicocephalus ridibundus*.

Le PN d'Akanda est ainsi d'importance :

- Internationale :

- Pour les limicoles paléarctiques de passage et en hivernage. En janvier, leur population totale atteint 30.000 à 35.000 individus, ce qui représente environ 60% des limicoles présents durant cette période au Gabon (*Schepers & Marteijn, 1992 ; Vande weghe, 2003*) ;
- Pour le bec-en-ciseaux (*Rhynchos flavirostris*), une espèce menacée, dont les concentrations observées sont parmi les plus importantes d'Afrique (*Urban et al., 1986*) ;
- Nationale :
  - Pour trois espèces d'oiseaux qui nichent dans le delta intérieur de l'Ogooué et dont le parc national constitue probablement le principal lieu de séjour en dehors de la période de nidification : la sterne naine *Sterna albifrons*, le bec-en-ciseaux d'Afrique *Rhynchos flavirostris* et la grande aigrette *Egretta alba* (*JP. Vande weghe, 2003*) ainsi que les flammandes roses, de retour au Gabon après de nombreuses années ;
  - Pour les oiseaux liés à la mangrove.

(Données issues de la liste des oiseaux de Patrice Christy & Jean Pierre Vande weghe – 31 Août 2012).

L'Annexe n°4 présente une liste non exhaustive des oiseaux présents dans le PN d'Akanda.

## 6) Données socio-économiques du Parc National

### A. Données culturelles et historiques

Les historiens situent l'arrivée des premiers peuples dans la région de l'estuaire au Gabon au XVI<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, les populations entourant la baie de la Mondah appartenaient principalement à l'ethnie Séké aussi appelée Sékyani. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, après plusieurs cycles de migrations, la région était ethniquement composée de Mpongwé, Benga, Séké et Bakélé. A la seconde moitié du siècle, on note la grande vague migratoire Fang.

Devenus les plus nombreux, les Fang vont se répartir de part et d'autre de l'estuaire du Komo au détriment des peuples voisins contraints de continuer leur migration ou de se regrouper dans la région sous influence du Roi Denis Rapotchombo. Durant ces grandes vagues migratoires, certains clans vont se sédentariser en créant des villages le long de leurs trajets.

### B. Vestiges archéologiques

La baie de la Mondah et ses environs forment une zone très anciennement habitée où les trouvailles archéologiques montrent une occupation par des pêcheurs et des agriculteurs depuis au moins 5 000 ans (*Clist, 1995*). Des vestiges datant du néolithique ont été trouvés près de la rivière Moka en bordure de la baie de la Mondah et dateraient de 5 000 à 2 100 BP.

Sur un autre plan, certaines traces dans le Parc National témoignent d'une histoire plus récente dans cette région mais restent très peu documentées. Sur l'île d'Assimba, des vestiges d'un canon et quelques murets de la présence militaire allemande lors de la première guerre mondiale sont encore visibles. Sur une autre île voisine, les vestiges d'une ancienne prison sont très peu visibles et encore enfouis sous la végétation (*RAPAC, 2007*).

Des études devraient être menées pour comprendre cette histoire et confirmer le potentiel archéologique et historique de cette zone.

### C. Localisation des villages et populations

Actuellement, on ne dénombre pas de villages à l'intérieur du Parc National. Toutefois, on y note la présence d'une vingtaine de campements dont un occupé en permanence. Tous ces campements,, qui au départ appartiennent aux autochtones depuis plusieurs générations, commencent à être habités par des sujets nigériens depuis le déguerpissement de l'île Moka en 2012.

A la périphérie du Parc National, on dénombre la présence de nombreux villages (environ 40) et de quelques quartiers de la ville de Libreville (Angondjé et Bikélé), pour une population, hors grands centres urbains (Libreville, Ntoum et Cocobeach), estimée à plus de 10.000 habitants selon les chiffres du dernier recensement général de la population et de l'habitat (*RGPH, 2003*).

Villages	Ethnie / nationalité	Nombre d'habitants
Assimba	Nigérienne	202

<b>Nendé</b>	Français	4
<b>Libe</b>	Nigériane	120
<b>Massotié</b>	Fang	DNC
<b>Moka</b>	Nigériane	137
<b>Kendjé</b>	Nigériane	80
<b>Mipotcho</b>	Sekiani	5
<b>Yombé</b>	Sekiani	2
<b>Ngouloubouo</b>	Fang	3
<b>Bolokoboué</b>	Benga	DNC
<b>Chez Pages</b>	Français	2
<b>Chez Léon Pierre Medang</b>	Fang	3
<b>Chez Ngwa Mba</b>	Fang	2
<b>Chez Duboze</b>	Gabonais	5
<b>Chez Jacques Mefane</b>	Fang	6
<b>Maison en étage</b>	Sekiani	3
<b>Bambouchine</b>	Gabonais	DNC
<b>Nkok</b>	Fang	DNC
<b>Nkan</b>	Fang	DNC
<b>Meba</b>	Fang	DNC
<b>Akok</b>	Fang	DNC
<b>NzogBour</b>	Fang	DNC
<b>NoAyong</b>	Fang	DNC
<b>Milembié</b>	Fang	DNC

Figure 5: Données ethniques et démographiques des villages de la rive droite du Komo (ANPN-Service Aménagement, 2013 ; ASF, 2010)

La répartition actuelle de la population montre que les environs du parc national sont principalement peuplés de communautés représentant les groupes ethniques Fang, Benga et Sékiani.

Dans un passé récent, une importante colonie étrangère (environ 550 personnes), principalement constituée de ressortissants nigériens pratiquant la pêche, était présente sur le territoire du Parc National, notamment à Assimba, Moka et Kendjé. Leur déguerpissement en 2012 n'a eu pour seul effet que de les repousser hors des limites du Parc National et n'a en rien changé la pression qu'elle exerce sur les ressources halieutiques du parc, raison principale de leur attrait pour la zone.

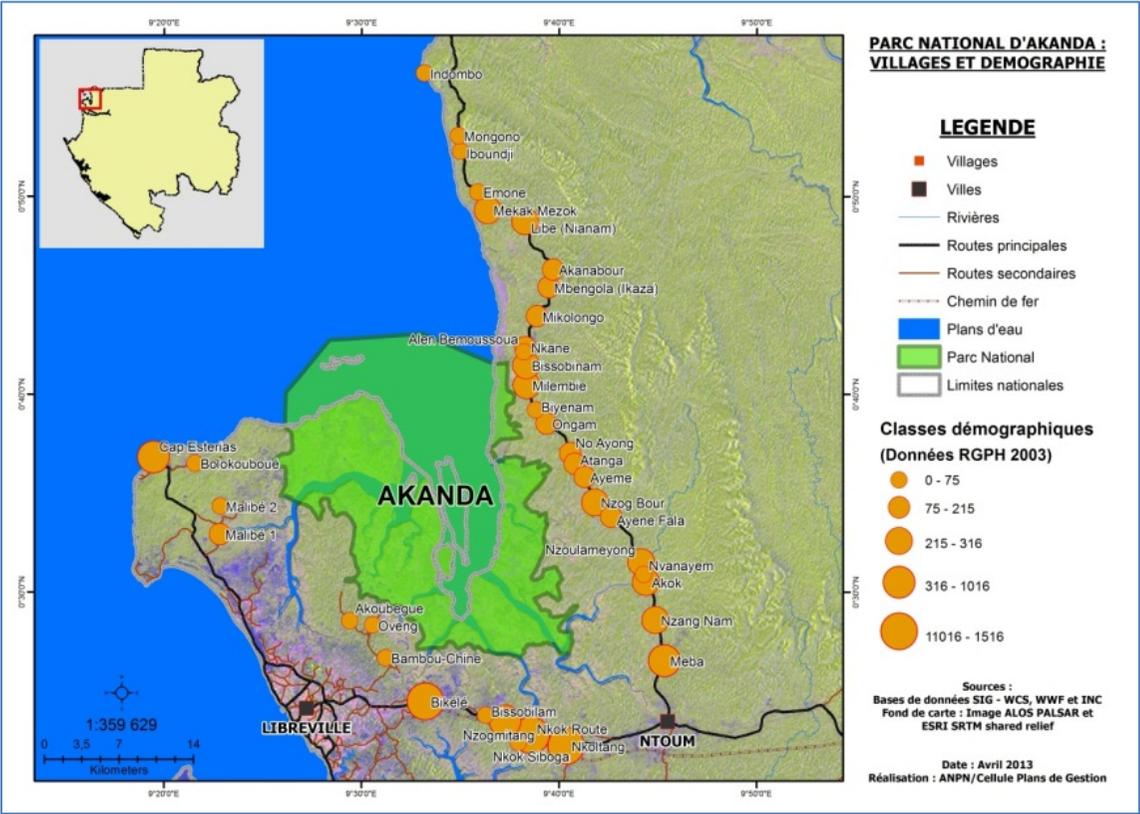


Figure 6: Carte des villages et démographie du PN Akanda (ANPN-Service Aménagement, 2013)

#### D. Pratiques des activités anthropiques

Les populations locales vivant dans les campements et les villages autour du parc national pratiquent plusieurs activités qui peuvent être de subsistance et/ou commerciales, basées majoritairement sur la pêche, l'agriculture, l'élevage, la chasse et le sciage artisanal.

*« La pêche est l'activité la plus pratiquée dans le parc et ses environs. Elle se fait toute l'année, toutefois selon produit recherché, la pêche est fonction des marées. Les hommes en sont les acteurs majeurs mais il n'est pas rare que les parties de pêche se fassent en famille ou par des femmes uniquement. Car ces dernières sont aptes au pilotage des embarcations qui sont généralement motorisées ».*

*« Pour la quasi-totalité des villages, l'agriculture a une place prépondérante parmi les activités de subsistance ».* Les cultures principales mises en terre sont la banane plantain et le tubercule de manioc associées au maïs, à l'arachide ou à des légumes (follong, oseille, aubergines, épinards, gombo, etc.). A ces cultures traditionnelles, la majorité des planteurs associent des arbres fruitiers et des arbres à pin (fruit à pin) qui sont présents dans les villages précités.

*« Bien qu'existant, l'élevage exclusivement consacré aux animaux domestiques occupe une place marginale. Les animaux, la volaille et les ovins, sont élevés à l'air libre, sans enclos ni aménagements spéciaux ».*

La chasse se fait toute l'année, indépendamment des saisons, des espèces animales et du code forestier. Les principaux outils utilisés sont le fusil de type calibre 12 et les pièges au câble. Les animaux les plus chassés sont le Céphalophe, l'Antilope, le Porc-épic et le potamochère. La quasi-totalité du gibier est vendue (ASF, 2010).

L'activité de sciage artisanal est exclusivement masculine et se pratique en toute saison avec toutefois une préférence pour la saison sèche afin de faciliter l'évacuation des planches transformées sur place. Le transport se fait à dos d'hommes (porteurs). Les populations scient pour la construction des cases du village et la commercialisation du bois. L'essence la plus exploitée par les scieurs artisanaux est l'Okoumé (*Auoumea klaineana*). Cette activité est susceptible de rapporter mensuellement 350 000 Fcfa aux hommes qui la pratiquent (ASF, 2010).

### E. Zones d'utilisation villageoise

La carte des terroirs villageois n'a pas encore été définie pour le Parc National d'Akanda. Elle est en cours de réalisation pour permettre de redéfinir, de manière consensuelle, les limites du Parc National d'Akanda en fonction des activités humaines recensées.

On note que ces terroirs villageois comprendront :

- L'espace utilisé pour les pratiques agricoles, cueillette, chasse et pêche de subsistance ;
- L'espace utilisé pour la pratique des rites et sites sacrés.

En 2010, une étude a déjà été réalisée par l'ONG Aventure Sans Frontières, et pourra servir de base de travail pour les futures études à mener.

### F. Associations villageoises

Actuellement, l'essentiel des organisations que l'on rencontre sont à caractère informel et sont en fait des associations regroupant les acteurs d'une même activité : la pêche. Ces associations se mettent en place village par village. Par ailleurs, une charte réunissant les différents opérateurs touristiques autour du parc a été signée en 2012.

Par le passé, deux ONG avaient été dénombrées, ONG CADDE (Centre d'Action pour le Développement Durable et l'Environnement) et Akanda Nature (RAPAC, 2007). Ces deux ONG menaient des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour la protection et la conservation des mangroves et pour une gestion durable des ressources halieutiques de la baie de la Mondah. Malheureusement ces ONG n'ont plus d'activités dans le parc national.

### G. Comité Consultatif de Gestion Locale (CCGL)

Le CCGL est un organe qui doit *“favoriser le rapprochement des populations locales, des opérateurs économiques locaux et de l'administration du parc national pour un dialogue nouveau qui permet de construire des projets en adéquation avec les besoins collectifs exprimés par chacun des groupes”* (ASF, 2012).

Le PN d'Akanda se trouvant dans une zone périurbaine importante, la mise en place d'un CCGL représentatif de toutes les parties prenantes, notamment des communautés, devra prendre en compte certains quartiers ou arrondissement de Libreville. La création du CCGL d'Akanda est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2014.

#### H. Conflits avec les populations villageoises

Les réunions techniques de la cellule de planification de l'ANPN avec les équipes techniques de planifications du PN d'Akanda ont permis de faire ressortir les conflits suivants :

- La fermeture de carrières de sables et l'interdiction de sciage et d'exploitation du charbon de bois, dans les villages de Malibé 1 et 2 dans la zone tampon au nord-ouest du PN ayant induit des pertes d'emplois considérables pour les populations ;
- L'interdiction, dans le parc national, de pêcher le mulot pour les populations de Bambouchine (Sud) et le bossu pour les populations des villages situés sur l'axe Ntoum-Cocobeach (est) ;
- La présence de certaines résidences secondaires dans ou à la limite du Parc National ;
- La présence de cimetières dans le Parc National.

Les conflits énoncés ci-dessus sont bien d'actualité en 2013. A noter que les phénomènes de dégradations des cultures par les animaux et la non application du mécanisme d'indemnisation des cultures dévastées, poussent les habitants à l'exode des villages situés dans et en périphérie du PN.

L'attente des populations locales vis-à-vis du Parc National et de ses autorités de gestion est forte. Le tourisme est souvent mis en avant pour ses éventuelles retombées économiques.

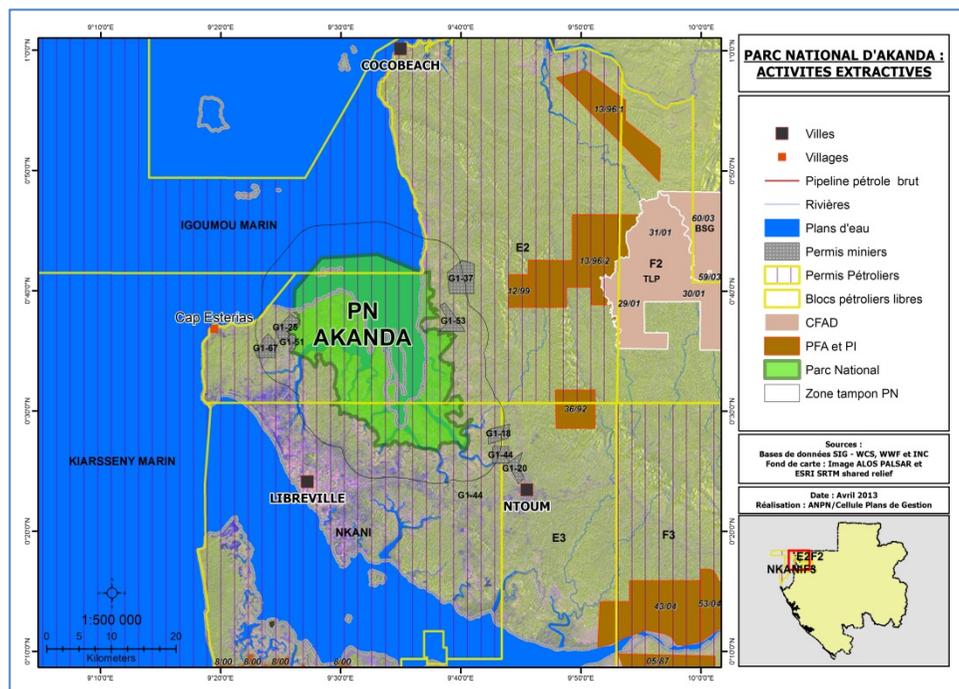
#### I. Concessions forestières

Il n'existe aucune concession forestière dans le Parc National d'Akanda, conformément à la loi.

On note la présence quelques concessions forestières dans la périphérie est du Parc National d'Akanda, dans les bassins versant de la Nzémé-Mbé et de Massotié.

Ces permis (PFA 36/92 et 12/99 et PI 13/96/2) devraient être de retour au domaine. En effet, ils ont dépassé les délais requis pour entrer dans le processus d'aménagement tel que prévu par la loi 16/01 portant Code Forestier en République Gabonaise. (MEF, 2012)

## J. Concessions minières



Il n'existe aucune concession minière dans le Parc National d'Akanda, conformément à la loi.

L'atlas mines-forêts et aires protégées de 2010 fait état de :

- L'exploitation de 3 carrières de sable dunaire par MCE BTP, MAT SAF et Carrières du Gabon au nord-ouest (Cap Estérias, Maboumbé et Ikinda) et 2 autres par GIDEX BTP et la Société Internationale pour le Négoce au nord-est (No Ayong et Bissobinam), dans la zone tampon du PN ;
- Trois permis d'exploitation de calcaire au sud-est du PN, à la marge de la zone tampon.

(Voir *Figure 6 : Activités extractives et projets d'infrastructures du PN d'Akanda - ANPN-Cellule Aménagement, 2013*).

Figure 7 : Activités extractives et projets d'infrastructures du PN d'Akanda (ANPN-Cellule Aménagement, 2013)

### K. Concessions pétrolières

Le Parc National d'Akanda est couvert par quatre permis d'exploration pétrolière.

Pour le moment, aucune opération d'extraction et de valorisation pétrolière n'est réalisée dans le périmètre du Parc National d'Akanda

(Voir *Figure 6 : Activités extractives et projets d'infrastructures du PN d'Akanda - ANPN-Cellule Aménagement, 2013*).

### L. Concessions touristiques

Deux infrastructures touristiques sont actuellement présentes dans le Parc National d'Akanda et sa zone tampon et proposent des activités récréatives et éco-touristiques : « Mondah Ecotour » (aussi appelé « Le beau séjour » ou encore « Chez Ngoua Mba ») et « Cap Caravane ».

Ces structures proposent hébergement, restauration et visite dans le parc national.

A ce jour, il n'existe pas de convention de concession touristique avec l'ANPN pour ces deux structures. « Mondah Ecotour » propose des activités dans le parc national, notamment des circuits en pirogue et à pied pour des promenades dans la mangrove et dans des sentiers botaniques (essentiellement des orchidées).

D'autres hôtels sont présents dans la périphérie du PN. Ces structures de loisirs ne proposent pas d'activités en contact direct avec le parc national.

### M. Concessions pêche

Le décret N°62/PR/MEFPE du 10 Janvier 1994 fixe quatre zones de pêche dans les eaux maritimes gabonaises et les pratiques pouvant y être réalisées (voir **Annexe n°5** : zones de pêche dans les eaux maritimes du Gabon et pratiques associées).

L'industrie de la pêche est très présente du côté Océan Atlantique sur le littoral du Parc National d'Akanda. Les flottes de bateaux exploitent les zones proches du parc national et parfois même pêchent illégalement dans la zone tampon maritime du parc national (3 miles nautiques).

On note également que l'industrie de la pêche et les pêcheurs artisanaux exploitent la baie de la Mondah et les rivières qui s'y jettent, malgré les interdictions du fait de la présence de la zone tampon du Parc National.

Le non-respect du décret n°62/PR/MEFPE du 10 Janvier 1994 est couramment observé par les équipes de conservation.

Il est à noter que toute forme de pêche est interdite dans le périmètre du PN d'Akanda et soumise à autorisation de l'ANPN dans la zone tampon du Parc National.

## IV. Diagnostic de l'état actuel du Parc et de sa gestion

---

Est présentée dans cette partie une synthèse des valeurs identifiées pour le Parc National.

### 1) Méthodologie

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans l'**Annexe n°6**.

### 2) Synthèse des résultats obtenus

- Les valeurs exposées ci-dessous sont celles présentant les priorités les plus grandes pour le Parc National d'Akanda ;
- Les lignes de bases correspondent au niveau d'information scientifique ou technique mis à disposition des équipes de conservation en 2013, comme point de comparaison des effets de la gestion dans le Parc National ;
- Les conditions souhaitées correspondent à un état espéré pour la valeur à une échelle de temps supérieure à celle du plan de gestion (5 ans).

La totalité des résultats peut être consultée dans la matrice ayant permis de réaliser la synthèse ci-dessous, en **Annexe n°7**.

#### A. Valeurs écosystémiques

On entend par « valeurs écosystémiques » les écosystèmes particuliers retrouvés dans le Parc National d'Akanda pouvant présenter un caractère prioritaire en termes de protection, selon les menaces identifiées.

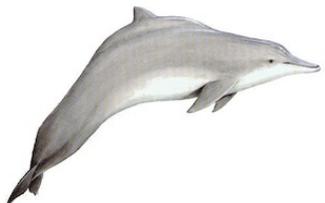
Valeurs écosystémiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
 <p><small>Petit ruisseau au milieu de la mangrove Parc national d'Akanda, avril 2000 J.P. Vande weghe</small></p>	Echantillon représentatif et quasi intact de mangroves d'Afrique centrale	<b>TRES HAUTE</b>	<p>Plus de la moitié de l'écosystème de mangroves est à l'intérieur du PN.</p> <p>Dégradation localisée à l'intérieur du parc dans zone Moka et Kendje, et en zone tampon à Angongé, Bambouchine et Libye.</p> <p>Aucune ligne de base sur la qualité des eaux. Quantités importantes d'ordures et d'eaux usées dans les bassins versants ouest et sud du PN.</p>	La superficie des mangroves dans le PN est maintenue au moins au niveau de 2013, avec des améliorations au niveau écologique (qualité d'eau, % de superficie dégradée etc.) jusqu'en 2022
 <p><small>Plage baignée avec une "terrace" de moules Lyndemedia (Littor sp.) Mondah, parc national d'Akanda, octobre 2001 J.P. Vande weghe</small></p>	Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, reproduction de mulets...	<b>TRES HAUTE</b>	<p>Approximativement 4,000 ha de vasières, pas de ligne de base sur qualité et fonctionnement écologique, avec une pression de pêche élevée jusqu'en 2012.</p> <p>Pas de comptage récent des oiseaux ; une étude en 1992 a estimé 35.000 à 38.000 migrateurs dans la baie de Corisco</p>	La superficie et qualité de l'habitat, pour limicoles et la productivité de poisson, sont maintenues au moins au niveau de 2013
	Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et rivières de la baie de la Mondah.	<b>TRES HAUTE</b>	<p>Forte pression de pêche industrielle et artisanale jusqu'en 2012.</p> <p>Pression humaine via les ordures et les eaux usées de Libreville.</p> <p>Aucune donnée systématique sur les</p>	La qualité des eaux de l'estuaire du PN Akanda est maintenue au moins au niveau de 2013, pour ses paramètres physiques, teneur en polluants ; présence maintenue des

			stocks et espèces de poissons présents, et seulement quelques informations sur la qualité des eaux.	espèces de ce milieu
 <p>Forêt côtière très humide à Accoumes et Gicogotto avec sous-bois de palmiers Marantacées du littoral, parc national d'Akanda, septembre 2002 © Parc national d'Akanda</p>	<p>Forêts hyper-humides sur terre ferme avec un gradient entre mangrove et forêt et présence probable de plantes menacées à distribution restreinte.</p> <p>Abondance naturelle des orchidées dans la zone de Moka dans le parc</p>	<b>TRES HAUTE</b>	<p>Pas de ligne de base quantifiée. Quelques coupes de bois, mais couvert forestier maintenu du fait de la difficulté d'accès.</p> <p>Chasse intensive jusqu'en 2012, mais présence récente de quelques singes (nictitans et cephus) confirmée dans la forêt de Moka en 2012.</p>	<p>La superficie, structure et diversité spécifique de cette forêt sont maintenues au moins au niveau de 2013, avec une restauration continue des populations de mammifères d'ici 2020.</p>
 <p>Épandage et conversion de la forêt de terre ferme en bordure des mangroves de la Moudah, Parc national d'Akanda, juin 2001 © Parc national d'Akanda</p>	<p>Forêts situées après les mangroves dans la zone de Oveng dans le parc et Nkoulamvam en périphérie.</p>	<b>TRES HAUTE</b>	<p>Une étude en 2012 a démontré la présence de ces espèces rares dans les zones citées.</p> <p>La zone d'Oveng est fortement menacée par un développement urbain anarchique.</p>	<p>Maintenir le couvert forestier de ces zones au moins au niveau de 2013 avec une extension naturelle de ces espèces, y compris les espèces menacées et à distribution restreinte.</p>

## B. Valeurs spécifiques

On entend par « valeurs spécifiques » les espèces faunistiques et floristiques présentant un caractère particulier, présentes dans le Parc National et pouvant présenter un caractère prioritaire en termes de protection et gestion, selon les menaces identifiées.

Valeurs spécifiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2012	Conditions souhaitées
	Avifaune migratrice, principalement les limicoles paléarctiques ( <i>Charadriidae</i> , <i>Scolopacidae</i> , <i>Laridae</i> et <i>Sternidae</i> )	TRES HAUTE	<p>Une ligne de base a été réalisée en 1993 et une étude en 2009.</p> <p>Aucun suivi régulier pour évaluer les tendances des populations.</p> <p>Le déguerpissement des pêcheurs illégaux en 2012 aurait réduit la pression sur ces espèces.</p>	Le nombre et la composition de la population d'oiseaux limicoles fréquentant le Parc National sont maintenus au moins au niveau de 2013.
	Le Bec-en-ciseaux d'Afrique (UICN: NT)	TRES HAUTE	<p>Une étude en 1992 a dénombré 750 bec-en-ciseau, et une étude en 2009, 3.250. Il n'y a pas de données récentes.</p>	Maintenir la population et les concentrations de cette espèce au moins au niveau constaté en 2013.

	<p>Population des tortues vertes</p>	<p><b>TRES HAUTE</b></p>	<p>Tortues vertes présentes, en attente de confirmation dans la zone de Ntsini et Nkok. Mais pas de données quantitatives du PN.</p> <p>Les données du Cap Esterias et de la zone de Mbanié démontrent une réduction significative et continue de la taille des carapaces, potentiel indicateur de mortalité élevée des plus grands individus.</p>	<p>La présence des tortues vertes dans le PN Akanda est maintenue et la structure de la population indique une population stable ou croissante.</p>
	<p>Présence du dauphin à bosse de l'Atlantique (UICN: VU) dans les rivières du parc (Ntsini)</p>	<p><b>HAUTE</b></p>	<p>Une étude scientifique et quelques observations durant les patrouilles ont confirmé la présence de cette espèce ;</p> <p>pas de données sur la taille ou tendance de la population.</p>	<p>La présence de cette espèce est maintenue</p>
	<p>Lamantins (UICN: VU)</p>	<p><b>HAUTE</b></p>	<p>La présence de l'espèce est confirmée à travers une étude scientifique et des observations durant les patrouilles (y compris en 2012).</p> <p>Pas de données sur la population ou sur le taux des prises.</p>	<p>La présence des lamantins dans le PN Akanda est maintenue avec une population croissante d'ici 2020</p>

	<p>Présence du Tisserin de Loango (<i>Loango weaver Ploceus subpersonatus</i>) (UICN: VU)</p>	<p><b>MOYENNE</b></p>	<p>Espèce présente, mais pas de données scientifiques sur sa distribution ou son abondance.</p>	<p>La présence de cette espèce est maintenue au moins au niveau de 2013.</p>
	<p>Présence d'arbustes, d'arbres et de lianes rares, tels que <i>Uapaca niangadoumae</i> (UICN: EN), <i>Aristogeitonia gabonica</i> (UICN: CR), <i>Psychotria wieringae</i> (UICN: EN), <i>Carapa mangarevensis</i> (UICN: NE), <i>Combretum esteriense</i> (UICN: EN), <i>Psychotria klaineana</i> (UICN: EN), <i>Simirestis klaineana</i> (UICN: CR), <i>Acridocarpus vestitus</i> (UICN: EN).</p>	<p><b>MOYENNE</b></p>	<p>Espèces recensées lors des investigations scientifiques : Lachenaud, Walters...</p>	<p>La distribution géographique de ces espèces est connue. Les populations de ces espèces sont maintenues et protégées</p>

### C. Valeurs naturelles

On entend par « Valeurs Naturelles » les paysages remarquables du Parc National pouvant nécessiter des opérations de gestion et/ou protection pour les préserver en l'état.

Valeurs naturelles				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2012	Conditions souhaitées
 <p>Mangroves basses à Rhizophora, rivière bousine de formation habitée et tambe Plan national d'aménagement, juin 2001 J. P. Vando Nguha - WCS</p>	Paysage pittoresque de mangroves - très belles rivières en mangroves	<b>HAUTE</b>	<p>Plus de la moitié des écosystèmes de mangroves sont à l'intérieur du PN.</p> <p>Dégradation localisée à l'intérieur du parc dans zone Moka et Kendje et en zone tampon à Angongé, Bambouchine et Libye.</p> <p>Aucune ligne de base sur la qualité des eaux. Quantités importantes d'ordures et d'eaux usés dans les bassins versants ouest et sud du PN</p>	Les paysages pittoresques du Parc National sont conservés dans leur état de 2013
	Protection des basses terres des quartiers de Libreville contre l'érosion côtière par les mangroves et vasières.	<b>TRES HAUTE</b>	De nombreux quartiers des bas de Libreville sont protégés par les mangroves	Maintenir la présence et la qualité des mangroves au niveau 2013 pour maintenir le service de protection

## D. Valeurs économiques

On entend par « Valeurs économiques » les valeurs présentant des capacités de développement pouvant entraîner la création de richesses économiques dans le Parc National, notamment via le géo-tourisme.

Valeurs économiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	<p>Zone de pêche artisanale, notamment pour mullet (sur vasières) et bossu (rive droite)</p>	<p>HAUTE</p>	<p>Pêche actuellement interdite.</p> <p>Possibilité de règlementer la pêche coutumière.</p> <p>Aucune étude sur le nombre de pêcheurs qui pourraient disposer de ces droits ni du niveau de prises.</p>	<p>Le rôle des vasières comme zone de croissance et reproduction de poissons (notamment le mullet) est maintenu au moins au niveau de 2013 et l'exploitation de cette ressource est assurée de manière durable.</p>
	<p>Mangroves et vasières, zones de refuge et croissance pour les poissons et peut-être crustacés : futur potentiel de pêche</p>	<p>HAUTE</p>	<p>Zone supposée importante comme frayères, mais très peu de données disponibles.</p>	<p>Le rôle des mangroves comme zone de reproduction de poissons et crustacés est maintenu au moins au niveau de 2013</p> <p>Ce potentiel est connu avant 2018.</p>

 <p><small>Beaucoup d'oiseaux et d'insectes. Parc National d'Akanda, République Gabonaise et République centrafricaine à Akanda (Gabon). Parc national d'Akanda, octobre 2011. P. M. M. M. M.</small></p>	<p>Potentiel touristique fort pour les visites ornithologiques de l'avifaune migratrice (Septembre à Avril) et locale (toute l'année)</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Moins de 100 visiteurs touristiques ont parcouru le parc national en 2013</p>	<p>A partir de 2018, 500 visiteurs viennent dans le Parc National de d'Akanda pour observer l'avifaune</p>
	<p>Potentialité réelle pour l'organisation de visites d'un jour du fait de la proximité avec LBV et la facilité d'accès (par exemple en complément à un circuit dans le Gabon), avec restaurants et hôtels existant pour tourisme local (Libreville, Cap Estérias, Cap Santa-Clara, etc.)</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Quelques endroits touristiques dans la zone de Ntsini, et quelques visiteurs dans la zone de Moka, mais pas d'excursions organisées et régulières</p>	<p>D'ici 2018 au moins deux produits touristiques accueillant 500 personnes/an sont établis avec un taux élevé de satisfaction des clients</p>

### E. Valeurs culturelles

On entend par « Valeurs culturelles » les valeurs socio-historiques remarquables présentes dans le Parc National. Aucune valeur culturelle remarquable n'a été identifiée pour le parc National d'Akanda.

### F. Valeurs éducatives et sociales

On entend par « valeurs éducatives et sociales » les fonctions pédagogiques et sociales pouvant être développées dans le Parc National.

Valeurs éducatives et sociales				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	<p>Proximité de LBV, de la forêt classée de la Mondah (avec sentiers écologiques bien aménagés), de l'Ecole National des Eaux et Forêts.</p> <p>Diversité des milieux et des paysages, absence d'animaux potentiellement dangereux.</p> <p>Potentiel important pour excursions scolaires ou éducatives</p>	<b>HAUTE</b>	<p>Quelques activités ponctuelles (avec ENEF) mais aucune organisation systématique de visites ou études</p>	<p>Augmenter la fréquentation dans le cadre de l'éducation à l'environnement.</p>

## V. Stratégie quinquennale pour le Parc National

---

### 1) Méthodologie

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans **l'annexe n°6**.

- Les menaces présentées ci-dessous sont hiérarchisées. La priorisation est faite selon leurs impacts sur les conditions souhaitées identifiées pour chaque valeur du Parc National d'Akanda.
- Les stratégies ont été définies comme les processus de gestion sur lesquels les équipes de conservation vont s'appuyer pour atteindre la condition souhaitée.
- L'objectif est le résultat attendu de l'exécution de la stratégie pendant la période de la mise en œuvre du plan de gestion, qui permet d'atténuer une menace et donc atteindre la condition souhaitée.

L'analyse détaillée des menaces, stratégies, objectifs et priorités de gestion est présentée en annexe n°6 du présent plan. La prochaine section du plan présente une synthèse des priorités de gestion, les stratégies et les objectifs afférents.

### 2) Synthèse des menaces et priorités de gestion pour le Parc National d'Akanda

#### A. Synthèse des valeurs et menaces

Malgré la protection légale accordée à Akanda par son statut de Parc National, les valeurs énoncées dans les tableaux précédents sont toutes menacées.

Les menaces les plus importantes et les plus directes, affectant la biodiversité du Parc National d'Akanda, sont :

- Le développement anarchique en zone tampon, caractérisé par une extension urbaine rapide ;
- La coupe des mangroves pour fumage du poisson ;
- Les pollutions ménagères (ordures) et agricoles (utilisation d'engrais) ;
- La pêche industrielle illégale ;
- La pêche artisanale non durable ;
- Les prises accidentelles de la faune marine par les pêcheurs industriels ;
- La menace d'une pollution pétrolière d'envergure ;
- L'introduction et l'élevage d'huîtres non natives en zone tampon ;
- l'exploitation forestière à des fins de construction par les communautés mais également pour des besoins économiques.

Une protection efficace de la biodiversité du Parc nécessite l'élaboration d'une stratégie de protection et d'une stratégie de conservation qui tiennent compte d'une claire compréhension des enjeux de protection et qui définissent des interventions appropriées pour éradiquer le pillage des ressources à l'intérieur du Parc.

S'intégrant au plan de gestion du Parc National d'Akanda, ces programmes de surveillance et de conservation sont des documents qui définissent un cadre pratique d'actions à mener pour améliorer les capacités opérationnelles du Parc National d'Akanda et augmenter l'application de la loi dans et autour de l'aire protégée.

Ces menaces ont été listées sur la base d'un travail rapproché avec les experts thématiques des différentes valeurs du Parc National. Elles sont présentées dans les tableaux suivants et classées par priorité de gestion pour les équipes de conservation. A ces menaces ont été associés la stratégie à suivre pour en diminuer les impacts et les objectifs de conservation pour la période 2014-2018.

## B. Priorités de gestion

### i. Priorités de gestion très hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre en tout premier lieu (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

Priorité de gestion : TRES HAUTE					
N°	Type de menace	Menace	Valeurs directement impactées	Stratégies	Objectifs
1	Actuelle	Déforestation pour développement urbain	Forêts situées après les mangroves dans le parc dans la zone d'Oveng.	Mettre en œuvre un plan de surveillance visant à détecter assez rapidement toute installation nouvelle dans la ZT du PN.	A partir de 2014, contrôler et orienter l'expansion de Libreville. Interdire toute construction/installation dans la zone tampon du PN, sans consultation de l'ANPN.
			Arbustes, d'arbres et de lianes rares.	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et la destruction de ces milieux.	A partir de 2014, conserver 100% des mangroves dans le PN. Diminuer de moitié les actes de destruction des forêts en ZT. Tendre vers zéro en 2018.

## ii. Priorités de gestion hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un second temps (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

### Priorité de gestion : HAUTE

N°	Type de menace	Menace	Valeurs directement impactées	Stratégies	Objectifs
1	Actuelle	Fragmentation des mangroves par construction anarchique en zone tampon	<p>Echantillon représentatif et quasi intact de mangroves d'Afrique centrale</p> <p>Paysage pittoresque des mangroves - très belles rivières en mangroves</p> <p>Protection des basses terres des quartiers de Libreville contre l'érosion côtière par les mangroves et vasières</p> <p>Mangroves et vasières, zones de refuge et croissance pour les poissons et peut-être crustacés : futur potentiel de pêche</p>	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux (expansion urbaine, exploitation de carrières, etc.)	<p>A partir de 2014, conserver 100% des mangroves du PN.</p> <p>Diminuer de moitié les actes de destruction de la mangrove en ZT. Tendre vers zéro en 2018.</p>
2	Potentielle	Pollution pétrolière catastrophique	<p>Echantillon représentatif et quasi intact de mangroves d'Afrique centrale</p> <p>Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, mulets...</p> <p>Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et rivières de la baie de Mondah</p> <p>Avifaune migratrice, principalement les limicoles aléarctiques (Charadriidae, Scolopacidae, Laridae et Sternidae)</p> <p>Paysage pittoresque des mangroves - très belles rivières en</p>	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux (expansion urbaine, exploitation de carrières, etc.)	A partir de 2014, mettre en place une stratégie et des mesures d'urgence permettant de prévenir et lutter efficacement contre d'éventuels cas de pollutions pétrolières importantes.

			mangroves Mangroves et vasières, zones de refuge et croissance pour les poissons et peut-être crustacés : futur potentiel de pêche		
3	Actuelle et Potentielle	Ordures et pollutions (engrais, eaux usées, eutrophisation, etc.) dans les bassins versants et rivières	<p>Echantillon représentatif et quasi intact des mangroves d'Afrique centrale</p> <p>Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, mulets...</p> <p>Le Bec-en-ciseaux d'Afrique (UICN: NT)</p> <p>Population des tortues vertes</p> <p>Présence du dauphin à bosse de l'Atlantique (UICN: VU) dans les rivières du parc (Ntsini)</p> <p>Lamantins (UICN: VU)</p> <p>Paysage pittoresque des mangroves - très belles rivières en mangroves</p> <p>Zone de pêche artisanale, notamment pour mulet (sur vasières) et bossu (rive droite)</p> <p>Mangroves et vasières, zones de refuge et croissance pour les poissons et peut-être crustacés : futur potentiel de pêche</p>	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux	<p>A partir de 2014, diminuer la quantité de déchets jetés dans la mangrove et les rivières par les populations riverains du PN. Elle est proche de zéro en 2018.</p> <p>A partir de 2014, diminuer le taux de NPK présent dans les eaux de la baie de la Mondah et le maintenir à une limite écologiquement acceptable pour éviter toute perturbation de l'écosystème de mangrove.</p>
4	Potentielle	Perturbation de l'équilibre écologique et/ou pollution par aquaculture d'espèces	Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et rivières de la baie de Mondah	Mettre en œuvre un programme de recherche scientifique pour prévenir et/ou mesurer les impacts des projets	A partir de 2014, Identifier les impacts potentiels de l'Ostréiculture au Cap Esterias sur les gastéropodes locaux du

		exogènes en zone tampon (huîtres...)		d'aquacultures en zone tampon ou périphérique sur la faune locale du PN	PN (huîtres, couteaux de mer, mollusques et autres). Interdire tout nouveau projet d'aquaculture dans la zone tampon du PN sans EIE préalablement validée par l'ANPN.
			Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, mulets...		
5	Actuelle	Pêche industrielle commerciale	Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et rivières de la baie de Mondah Zone de pêche artisanale, notamment pour mulet (sur vasières) et bossu (rive droite)	Mettre en œuvre un plan de conservation et de surveillance et de lutte contre le braconnage	A partir de 2014, Diminuer progressivement les infractions aux règles de pêche fixées par le PN. Elles ont diminué de moitié en Elles sont proches de zéro en 2018.
6	Potentielle	Coupe illégale du bois	Forêts hyper humides sur terre ferme avec un gradient entre mangrove et forêt, et présence probable de plantes menacées à distribution restreinte. Abondance naturelle d'orchidées dans la zone de Moka dans le parc	Mettre en œuvre un plan de conservation et de surveillance des forêts du PN	A partir de 2014, conserver 100% des forêts hyper-humides sur terre ferme dans le PN et restaurer progressivement les populations de mammifères jusqu'en 2018.  Dans la zone tampon du PN, diminuer progressivement les infractions en matière d'exploitation forestière jusqu'en 2018.
	Actuelle		Forêts situées après les mangroves dans le parc dans la zone d'Oveng et Nkoulamvam en périphérie.		
7	Actuelle	Déforestation pour construction et expansion des campements	Forêts hyper humides sur terre ferme avec un gradient entre mangrove et forêt, et présence probable de plantes menacées à distribution restreinte. Abondance naturelle d'orchidées dans la zone de Moka dans le parc.	Mettre en œuvre un plan de surveillance visant à détecter assez rapidement toute installation nouvelle dans la ZT du PN	A partir de 2014, Contrôler et orienter l'expansion de Libreville.  Interdire toute construction/installation dans la zone tampon du PN, sans

					consultation de l'ANPN.
8	Potentielle	Déforestation pour extraction du sable	Forêts situées après les mangroves dans le parc dans la zone d'Oveng et Nkoulamvam en périphérie.	Mettre en œuvre un plan de surveillance visant à détecter assez rapidement toute activité extractive illégale dans la ZT du PN	A partir de 2014, diminuer progressivement les activités extractives illégales en ZT du PN. Elles sont égales à Zéro en 2018.
9	Potentielle	Déclin en qualité des vasières par pollution	Avifaune migratrice, principalement les limicoles paléarctiques ( <i>Charadriidae</i> , <i>Scolopacidae</i> , <i>Laridae</i> et <i>Sternidae</i> )	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux	A partir de 2014, Diminuer la quantité de déchets jeter dans la mangrove et les rivières par les populations riveraines du PN. Elle est proche de zéro en 2018.  A partir de 2014, Diminuer le taux de NPK présent dans les eaux de la baie de la Mondah et le maintenir à une limite écologiquement acceptable pour éviter toute perturbation de l'écosystème de mangrove.
10	Potentielle	Perturbation des aires de repos sur sable	Le Bec-en-ciseaux d'Afrique (UICN: NT)	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	A partir de 2014, interdire périodiquement l'accès aux pêcheurs aux zones de repos.
11	Potentielle	Perturbation des sites de reproduction hors parc			
12	Actuelle	Captures accidentelles	Présence du dauphin à bosse Atlantique (UICN: VU) dans les rivières du parc (Ntsini)	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	Diminuer de moitié les infractions aux règles de pêche fixées par le Parc National en 2016. Tendre vers le chiffre de zéro en 2018.
13	Actuelle	Prise accidentelle par pêcheurs artisanaux	Lamantins (UICN: VU)		
14	Potentielle	Coupe des mangroves	Protection des basses terres des	Mettre en œuvre un plan de	Diminuer de moitié les actes de

		pour fumer le poisson - surtout en zone tampon	quartiers de Libreville contre l'érosion côtière par les mangroves et vasières	surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux	destruction de la mangrove et de récolte du bois en 2016. Tendre vers zéro en 2018.
15	Potentielle	Intoxication / faible succès de reproduction en raison de la pollution accumulée	Présence du dauphin à bosse Atlantique (UICN: VU) dans les rivières du parc (Ntsini)	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et contre la destruction de ces milieux	A partir de 2014, Diminuer la quantité de déchets jetés dans la mangrove et les rivières par les populations riverains du PN. Elle est proche de zéro en 2018.  A partir de 2014, Diminuer le taux de NPK présent dans les eaux de la baie de la Mondah et le maintenir à une limite écologiquement acceptable pour éviter toute perturbation de l'écosystème de mangrove.
16	Actuelle	Manque de définition des circuits	La proximité avec LBV et la facilité d'accès font que le parc a un réel potentiel pour organiser des visites journalières - par exemple en complément à un circuit avec restaurants, hôtels et logements existants pour tourisme local (Libreville, Cap Estérias, Cap Santa-Clara, etc.)	Mettre en œuvre un plan local de développement touristique pour garantir la fréquentation du Parc National d'Akanda par 500 touristes/an d'ici 2018.	Garantir la fréquentation de 500 visiteurs dans le Parc National d'Akanda, à partir de 2018.
17	Actuelle	Surpêche coutumière/utilisation	Zone de pêche artisanale, notamment pour mullet (sur	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le	En 2016, diminuer de moitié les infractions aux règles de pêche

		d'engins prohibés	vasières) et bossu (rive droite)	braconnage	fixées par le PN. Elles sont proches de zéro en 2018.
--	--	-------------------	----------------------------------	------------	---

### iii. Priorités de gestion moyennes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un troisième temps (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alertes et des plans d'urgence (menaces potentielles).

Priorité de gestion : MOYENNE					
N°	Type de menace	Menace	Valeurs directement impactées	Stratégies	Objectifs
1	Actuelle	Absence d'un programme touristique et d'éducation à l'environnement défini et mis en oeuvre.	Proximité de LBV, de la forêt classée de la Mondah (avec sentiers écologiques bien aménagés), de l'Ecole National des Eaux et Forêts.  Diversité des milieux et des paysages, absence d'animaux potentiellement dangereux.  Grande potentialité pour excursions scolaires ou éducatives	Mettre en œuvre un programme local d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour garantir la fréquentation du Parc National d'Akanda par 500 visiteurs/an d'ici 2018.	Garantir la fréquentation de 500 visiteurs dans le Parc National d'Akanda, à partir de 2018.
2.	Actuelle	Chasse (opportuniste)	Lamantins (UICN: VU)	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	Diminuer les actes de braconnage sur les Lamantins de moitié en 2016. Ils sont proches de zéro en 2018.
3.	Actuelle	Dérangement par les pêcheurs	Avifaune migratrice, principalement les limicoles paléarctiques ( <i>Charadriidae</i> , <i>Scolopacidae</i> , <i>Laridae</i> et <i>Sternidae</i> ).	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	A partir de 2014, interdire périodiquement l'accès aux pêcheurs à la zone de passage

					et d'hivernage.
4.	Potentielle	Extraction de sable	Présence du Tisserin de Loango ( <i>Loango weaver Ploceus subpersonatus</i> ) (UICN: VU).	Mettre en œuvre un plan de surveillance de son habitat.	A partir de 2014, Rendre effectif et systématique le contrôle des EIE et des PGES avec tous les opérateurs économiques en zone tampon et en périphérie du PN.
5.	Actuelle	Fragmentation de son habitat par construction anarchique en zone tampon			Diminuer de moitié les actes de destruction de son habitat. Tendre vers zéro en 2018.
6.	Actuelle	Exploitation du sable	Protection des basses terres des quartiers de Libreville contre l'érosion côtière par les mangroves et vasières	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et la destruction de ces milieux	A partir de 2014, Rendre effectif et systématique le contrôle des EIE et des PGES avec tous les opérateurs économiques en zone tampon et en périphérie du PN
7.	Actuelle	Ingestion des ordures	Population des tortues vertes	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et la destruction de ces milieux	A partir de 2014, Diminuer la quantité de déchets jetés dans la mangrove et les rivières par les populations riverains du PN. Elle est proche de zéro en 2018.  A partir de 2014, Diminuer le taux de NPK présent dans les eaux de la baie de la Mondah et le maintenir à une limite écologiquement acceptable

					pour éviter toute perturbation de l'écosystème de mangrove.
8.	Actuelle	Manque de définition des circuits touristiques	Potentiel touristique fort pour les visites ornithologiques de l'avifaune migratrice (Septembre à Avril) et locale (toute l'année)	Mettre en œuvre un plan local de développement touristique pour garantir la fréquentation du Parc National d'Akanda par 500 touristes/an d'ici 2018.	Garantir la fréquentation de 500 visiteurs dans le Parc National d'Akanda, à partir de 2018.
9.	Actuelle	Pêche artisanale commerciale	Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, reproduction de mullets...	Mettre en œuvre un plan de conservation et de surveillance pour protéger les zones d'hivernage des oiseaux paléarctiques et de productivité des poissons	A partir de 2014, Diminuer progressivement les infractions aux règles de pêche fixées par le PN. Elles sont proches de zéro en 2018.
			Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et des rivières de la baie de Mondah	Mettre en œuvre un plan de conservation et de surveillance et de lutte contre le braconnage	
10	Actuelle	Pêche industrielle	Vasières : environ 4.000 ha de vasières, importantes pour limicoles paléarctiques, invertébrés, reproduction de mullets...		
11	Actuelle	Pollution (sédiments, ordures, engrais, eaux usés, eutrophisation)	Estuaire avec des eaux peu profondes à fond boueux et des rivières de la baie de Mondah	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et la destruction de ces milieux	partir de 2014, Diminuer la quantité de déchets jetés dans la mangrove et les rivières par les populations riverains du PN. Elle est proche de zéro en 2018.  A partir de 2014, Diminuer le taux de NPK présent dans les eaux de la baie de la Mondah et le maintenir à une limite écologiquement acceptable

					pour éviter toute pollution
12	Actuelle		La proximité avec LBV et la facilité d'accès font que le parc a un réel potentiel pour organiser des visites journalières - par exemple en complément à un circuit avec restaurants, hôtels et logements existants pour tourisme local (Libreville, Cap Estérias, Cap Santa-Clara, etc.)		A partir de 2014, Rendre effectif et systématique le contrôle des EIE et des PGES avec tous les opérateurs économiques en zone tampon et en périphérie du PN
13	Potentielle	Prises directes en zone périphérique	Présence du dauphin à bosse Atlantique (UICN: VU) dans les rivières du parc (Ntsini).	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	Diminuer les actes de braconnage sur les dauphins à bosse de moitié en 2016. Ils sont proches de zéro en 2018.
14	Potentielle	Réduction de l'alimentation des oiseaux du fait de la surpêche	Le Bec-en-ciseaux d'Afrique (UICN: NT).	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de lutte contre le braconnage	Diminuer les actes d'intrusion sur les zones interdites car majeures pour les becs ciseaux d'Afrique
15	Potentielle	Exploration sismique onshore (Ngouanje)	Echantillon représentatif et quasi intact des mangroves d'Afrique centrale. Protection des basses terres des quartiers de Libreville contre l'érosion côtière par les mangroves et vasières. Mangroves et vasières, zones de refuge et croissance pour les poissons et peut-être crustacés : futur potentiel de pêche.	Mettre en œuvre un plan de surveillance et de conservation des mangroves, vasières, rivières et bassins versants incluant des volets de prévention et de lutte contre les pollutions (pétrolières, urbaines et agroindustrielles) et la destruction de ces milieux (expansion urbaine, exploitation de carrières, etc.).	A partir de 2014, Rendre effectif et systématique le contrôle des EIE et des PGES avec tous les opérateurs économiques en zone tampon et en périphérie du PN.

### 3) Stratégies et modalités de mise en œuvre du plan de gestion

#### A. Optimisation du fonctionnement

##### i. Mode de fonctionnement actuel

Le parc national d'Akanda est sous l'autorité d'un conservateur. Il est assisté du personnel suivant :

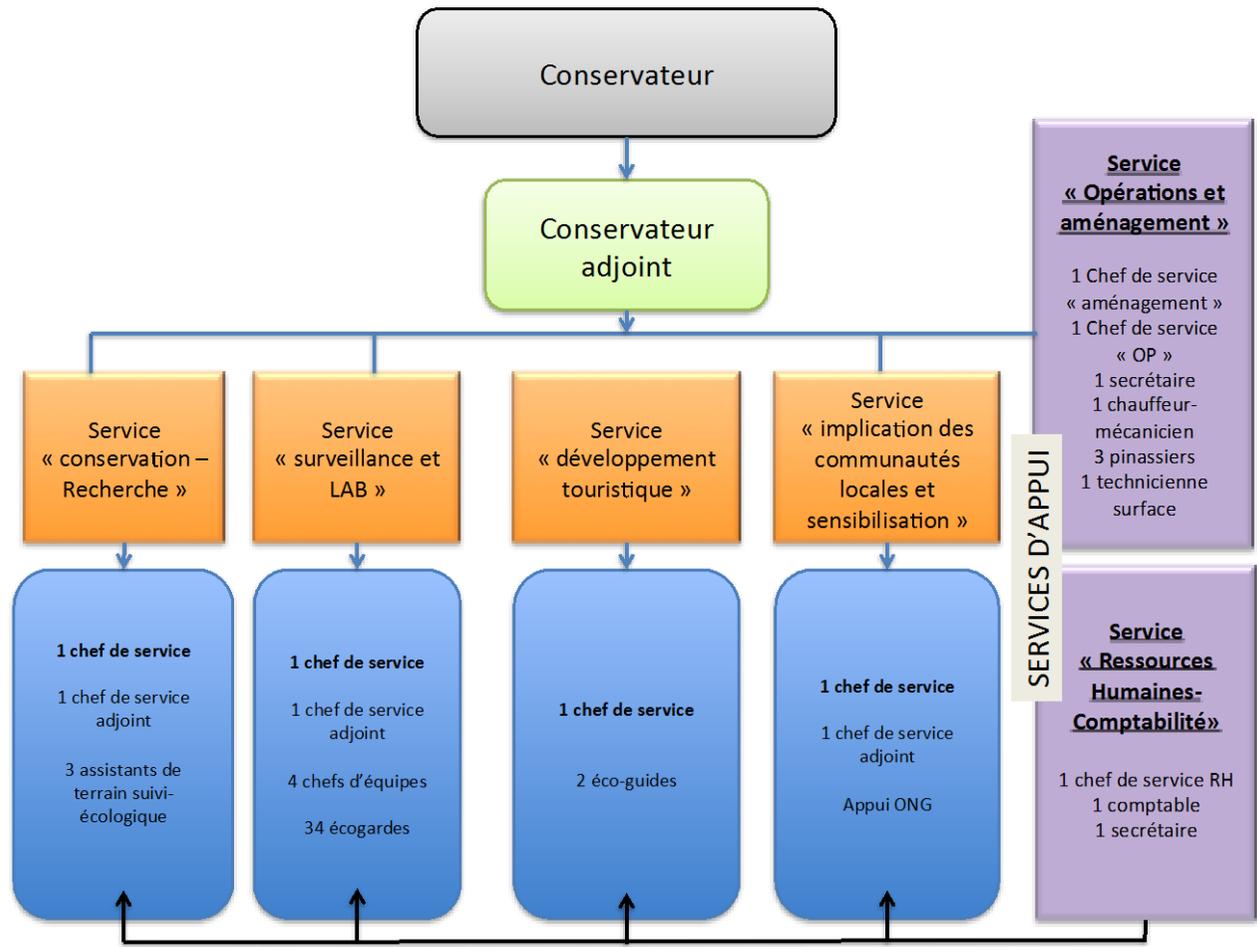
- Un (1) ingénieur technique ;
- Deux (2) agents techniques ;
- Cinq (5) écogardes affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte contre le braconnage ;
- Quatre (4) assistants terrain affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte contre le braconnage.

A ce jour, le parc ne dispose pas d'un effectif raisonnable pouvant lui permettre d'assumer pleinement ses missions régaliennes. Le statut des écogardes est toujours en cours de finalisation. L'organigramme n'est pas encore clairement défini, de même que l'affectation des postes et les plans de carrières.

Dans le cadre des missions de surveillance, le parc national d'Akanda bénéficie de l'appui d'autres administrations notamment les services déconcentrés du Ministère des Eaux et Forêts, les éléments de la Marine nationale et les éléments des brigades de gendarmeries.

##### ii. Mode de fonctionnement préconisé

Pour un fonctionnement optimal des équipes du parc national, nous préconisons la structuration suivante :



- Un conservateur sénior qui a pour rôle de coordonner les activités des Parcs Nationaux du paysage « Estuaire » : Pongara, Akanda et Monts de Cristal. Ce dernier porte assistance et se tient informé de la bonne réalisation des objectifs des PTBA et du plan de gestion 2014-2018, auprès du conservateur du parc national ciblé.
- Un conservateur qui a pour mission d'atteindre les objectifs du plan de gestion sur la période 2014-2018. Pour ceci, il supervise l'ensemble des services de son Parc National et suit les PTBQ et l'atteinte des objectifs fixés pour les différents services.
- Un conservateur adjoint en charge d'appuyer le conservateur dans la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion pour le Parc National. Il est le Line Manager des différents services et assure l'interface entre le conservateur et les différents services du Parc National.
- Un service « opérations aménagement », en appui à tous les autres services du Parc National. Ce service met à disposition des différents services :
  - 1 chef de service des « opérations », chargé :
    - d'organiser les missions de terrains,
    - de veiller à la mise à disposition du matériel nécessaire aux missions,
    - d'entretenir le matériel,
    - de réaliser les commandes en matériel pour les différents services.
  - 1 chef de service « aménagement », chargé de suivre les projets d'aménagement et d'infrastructures à l'intérieur du Parc National :
    - Constitution des dossiers techniques ;
    - Sélection des prestataires ;
    - Suivi des travaux et du PGES ;
    - Entretien des aménagements réalisés.
- 1 chauffeur mécanicien ;
- 3 pinassiers ;
- 1 pilote de bateaux (accès mer) ;

- 1 technicienne de surface.
- Un service « ressources humaines-comptabilité », en appui à tous les autres services du Parc National. Ce service met à disposition des différents services :
  - 1 chef de service des « ressources humaines », chargé de gérer les dossiers relatifs à tous les agents du Parc National ;
  - 1 comptable décentralisé, en charge du suivi budgétaire des fonds attribués annuellement au Parc National (suivi des fonds internationaux, des fonds Gabonais et aides) et des dépenses relatives aux différents services du Parc National (investissement, fonctionnement) ;
  - 1 secrétaire.
- Un service « conservation-recherche » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « conservation-recherche » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé :
  - D'un chef de service et de son assistant, chargés de :
    - Définir les études scientifiques à mettre en œuvre dans le Parc National ;
    - Suivre les études en cours de réalisation ;
    - Capitaliser les données recueillies et orienter la gestion du Parc National.
  - De trois assistants de terrain pour les missions de suivi écologique.
  - D'un cartographe, qui pourra également être à disposition des autres services. Il sera partagé avec le Parc National de Pongara ;

Le service est en contact permanent avec la cellule recherche de l'ANPN centrale. Il est appuyé par les ONG et les scientifiques menant leurs études dans le Parc National. En outre, les écogardes présents dans les autres services peuvent appuyer ce service en cas de besoin.

- Un service « surveillance et LAB » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « surveillance et de LAB » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé **d'un chef de service**, de **4 chefs d'équipe** et de **35 éco-gardes**, soit **un effectif total de 40 agents**. Le chef de service commande les chefs d'équipe. Ces derniers, à la tête d'un

nombre défini d'écogardes, pilotent les missions de surveillance sur le terrain. Les chefs d'équipe peuvent changer, en fonction des priorités et des capacités des hommes.

Le service « Surveillance et LAB » est en contact permanent avec la direction technique de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin. Les missions réalisées pourront être conjointes avec la DGFAP, la DGF et la DGEPN dans les zones tampon et périphérique du parc national, pour une plus grande capitalisation des efforts et synergie d'intervention.

- Un service « développement touristique » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « développement touristique » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé **d'un chef de service** et de **2 écoguides**, soit un total de **3 agents**. Le service « développement touristique » est en contact permanent avec la « cellule tourisme » de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin.
- Un service « implication des communautés locales » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme « d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé **d'un chef** de service et **d'un adjoint**, soit un total de **2 agents**. Le service « implication des communautés locales » est en contact permanent avec les services Communication et Implication des communautés de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin.

Le personnel nécessaire au bon fonctionnement des différents services, comme présenté ci-dessus, a été identifié dans le tableau suivant :

Service	Fonction	Nombre d'individus
Conservateur		1
Conservateur Adjoint		1
"Opérations et aménagement"	Chef de service OP	1
	Chef de service Aménagement	1
	Chauffeur-mécanicien	1
	Pinassiers	3
	Pilote bateau (en mer)	1

	Technicien de surface	1
"Ressources humaines et comptabilité"	Chef de service RH	1
	Comptable	1
	Secrétaire	1
"Conservation-Recherche"	Chef de service	1
	Chef de service adjoint	1
	Chargé de missions "zone tampon"	Appui ANPN Centrale
	Assistants de terrain « Suivi écologique »	3
	Cartographe	½ (Partagé avec Pongara)
Surveillance et LAB	Chef de service	1
	Chef d'équipe	4
	Ecogarde	35
Développement touristique	Chef de service	1
	Ecoguides	2
Implication des communautés locales	Chef de service	1
	Chef de service adjoint	1
	<b>Personnel total</b>	<b>63</b>

Les termes de références, nécessaires au recrutement des différents agents cités ci-dessus, pour former les équipes du Parc National d'Akanda entre 2014 et 2018, seront rédigés dès la première année de mise en œuvre par l'ANPN centrale. La DAF, par son service « Ressources Humaines », et la Direction Technique travailleront conjointement pour élaborer ces termes de références.

## B. Présentation des outils de gestion

Nous avons structuré les activités à mettre en œuvre pour atteindre les conditions souhaitées et les objectifs fixés pour chaque valeur identifiée précédemment par thématique, sous la forme de différents programmes annexés au plan de gestion.

Les programmes annexés sont présentés ci-après et sont au nombre de cinq :

- Programme de conservation et recherche ;
- Programme de surveillance et lutte anti-braconnage ;
- Programme de développement touristique ;
- Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement ;
- Programme de zonage et d'aménagement.

Chaque programme a été détaillé de manière à identifier les activités à réaliser pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans les parties précédentes sur une période de 5 ans.

### C. Présentation des activités envisagées pour la période 2014-2018

Les activités présentées dans les parties suivantes sont les lignes directrices de l'équipe de conservation pour la période 2014-2018, afin d'atteindre les objectifs fixés en amont pour chaque valeur du Parc National.

#### i. Programme de conservation et de recherche

Le programme de conservation et de recherche synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « conservation-recherche » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer la conservation des valeurs du parc (espèces et habitats prioritaires) et de coordonner les activités de recherche pour favoriser la bonne gestion du parc national.

**L'annexe technique « programme de conservation et recherche » du Parc National d'Akanda est consultable en Annexe n°8.**

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la conservation et la recherche pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

## ii. Programme de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

Le programme de surveillance et de lutte anti-braconnage synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « surveillance et LAB » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer l'intégrité du Parc National.

L'annexe détaille et localise :

- Les menaces sur le territoire et leur priorisation ;
- L'organisation opérationnelle retenue pour lutter contre les menaces de manière efficace (construction d'infrastructures, besoin en personnel, modes de patrouille...).

**L'annexe technique « programme de surveillance et de lutte anti-braconnage » du Parc National d'Akanda est consultable en Annexe n°9.**

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la surveillance et la lutte anti-braconnage pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

## iii. Programme de développement touristique

Le programme de développement touristique synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « tourisme » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer le développement touristique du Parc National.

L'annexe détaille :

- Les infrastructures à aménager pour favoriser le développement touristique du Parc ;
- La mise en place d'un cadre pour appuyer, accueillir et suivre les activités touristiques des concessionnaires ;
- Les activités nationales pour structurer le tourisme dans les Parcs Nationaux.

**Le programme de développement touristique du Parc National d'Akanda est consultable en Annexe n°10.**

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le développement touristique pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

#### iv. Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement

Le programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « implication des communautés locales » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer l'implication des communautés locales du parc et de coordonner les activités d'éducation à l'environnement pour favoriser la bonne gestion du Parc National.

L'annexe identifie :

- Les mesures d'atténuation des impacts du Parc National sur populations locales ;
- Les mesures de réduction des impacts des activités des populations locales sur le Parc National ;
- Les activités spécifiques de l'ANPN en faveur du développement local ;
- Les actions d'information, communication, éducation ainsi que les procédures de concertation avec les populations locales.

**L'annexe technique « programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement » du Parc National d'Akanda est consultable en Annexe n°11.**

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour l'implication des communautés locales et l'éducation à l'environnement pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

#### v. Programme de zonage et d'aménagement

Le programme de zonage et d'aménagement synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « opérations - aménagement » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant de réaliser le zonage du PN, de suivre et contrôler toutes les procédures et les travaux relatifs aux aménagements préconisés dans le parc national.

**L'annexe technique « programme de zonage et d'aménagement » du Parc National d'Akanda est consultable en Annexe n°12.**

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le zonage et les aménagements pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

#### **4) Budget et chronogramme**

##### **A. Définition du Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) pour le Parc National**

Le « Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) » du Parc National d'Akanda est un document de travail qui récapitule pour chaque annexe technique :

- Les activités à réaliser par priorité ;
- Le chronogramme défini pour réaliser les activités ;
- Les responsables de la réalisation des activités ;
- Le budget estimé relatif à chaque activité ;
- Les indicateurs de suivi des activités.

A partir de ce document prospectif, les conservateurs et leurs services devront décliner les activités définies en sous-activités à réaliser chaque année dans le cadre du Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA).

Le tableau suivant récapitule les activités à réaliser, par annexe technique du plan de gestion, pour la période 2014-2018, dans le Parc National d'Akanda :

Insérer le PTBQ

## B. Synthèse du budget à engager pour la mise en œuvre du plan de gestion 2014-2018 dans le Parc National d'Akanda

La synthèse suivante présente, pour chaque programme à mettre en œuvre dans le Parc National d'Akanda, les coûts relatifs aux différents postes de dépenses :

- Coûts relatifs aux études à mener par des spécialistes ou des partenaires techniques ;
- Coûts d'investissements propres, relatifs aux constructions à réaliser dans le parc national, entre 2014 et 2018 ;
- Coûts de fonctionnement, relatifs au fonctionnement des services (humains et matériels) ;
- Coûts relatifs aux formations nécessaires pour les agents de l'ANPN recrutés durant la période du plan de gestion.

	Programme surveillance et LAB	Programme conservation-recherche	Programme développement touristique	Programme implication des communautés locales	Programme zonage et d'aménagement	Coûts totaux
<b>Coûts études ANPN</b>	12 000 000	960 000 000	30 000 000	832 000 000	60 500 000	<b>1 894 500 000</b>
<b>Investissement ANPN</b>	987 000 000	150 000 000	270 000 000	8 000 000	600 000 000	<b>2 015 000 000</b>
<b>Fonctionnement ANPN</b>	1 313 000 000	151 500 000	39 000 000	99 500 000	223 000 000	<b>1 826 000 000</b>
<b>Formation ANPN</b>	80 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	16 500 000	<b>148 500 000</b>
<b>Coûts totaux (francs CFA)</b>	<b>2 392 000 000</b>	<b>1 281 500 000</b>	<b>359 000 000</b>	<b>951 500 000</b>	<b>900 000 000</b>	<b>5 884 000 000</b>

La répartition constatée par poste de dépense, pour la période 2014-2018, est donc la suivante :

- Coûts d'investissements : environ 35 %
- Coûts de fonctionnement : 31 %
- Coûts d'études : 32 %
- Coûts de formation : 2 %

La répartition constatée par plan de mise en œuvre du plan de gestion, pour la période 2014-2018, est la suivante :

- Programme de surveillance et de LAB : 40 %
- Programme de conservation et recherche : 22 %
- Programme d'implication des communautés locales : 17 %
- Programme de zonage et d'aménagement : 15%
- Programme de développement touristique : 6 %

## **5) Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi**

### **A. Définition des indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ**

Les indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ ont été définis et intégrés directement à la matrice du PTBQ, présenté dans la partie précédente du document.

Pour chaque activité, il a été défini un indicateur de résultat, permettant de s'assurer de la bonne exécution de l'activité, dans le temps et le budget impartis.

L'objectif de cette série d'indicateurs étant de vérifier la bonne réalisation du PTBQ sur la période 2014-2018 et de pouvoir s'assurer de la performance des équipes de conservation sur le terrain.

En outre, le suivi des indicateurs permettra également de définir de nouveaux objectifs pour les futurs plans de gestion, toujours plus en phase avec les réalités du terrain.

### B. Modalités de suivi du PTBQ

Chaque chef de service aura à sa charge la réalisation de son PTBQ, dans le temps et le budget impartis.

Il devra s'assurer de la bonne exécution de chaque activité sur le terrain et compilera les informations nécessaires pour pouvoir informer l'indicateur relatif à l'activité.

Ces données seront compilées dans des rapports d'activités mensuel et annuel, qui seront transmis aux conservateurs du Parc National. Ces derniers transmettront, suite à validation, ces résultats au « service suivi-évaluation » de l'ANPN centrale.

## VI. Bibliographie

---

**Anonyme. 2002.** Hebdo Informations 463 : 209-223. Clist, B., 1995. Gabon : 100000 ans d'Histoire. Centre Culturel Français Saint-Exupéry, Libreville.

**Aventures Sans Frontières (ASF), 2010.** Parc National d'Akanda : Etude socio-économique. Rapport final. 44p.

**Micholet, J., R. Wenger, F. Derumaux & H.A. Guillaume, non daté.** Notice explicative de la carte géologique du bassin côtier du Gabon au 1/200.000e, Elf-Spafe.

**FitzGerald, C. & N. Doswald, 2012.** Status and threats to mangrove forest in Cameroon, Gabon, Republic of Congo and Democratic Republic of Congo between 2000 – 2010 and potential impacts of REDD+. UNEP-WCMC. 39p.

**Ndong Ondo, G. 2008.** Développement d'un produit éco-touristique dans le parc national d'Akanda : l'ornithologie. Institut Nationale des Sciences de Gestion (INSG). Mémoire de Maîtrise. 68p.

**RAPAC, 2007.** Fiche signalétique du Parc National d'Akanda-Gabon.

**Schepers, F.J. & E.C.L. Marteijn, 1993.** Coastal Waterbirds in Gabon, winter 1992. Zeist, WIWO (report 41).

**Urban, E.K., C.H. Fry & S. Keith (éds), 1986.** The Birds of Africa. Vol II. Academic Press, London.

**Vande weghe, J.-P. 2003.** L'avifaune des milieux humides de la côte gabonaise : baie de la Mondah et estuaire du Komo. Rapport WCS, Libreville.

**Wildlife Conservation Society (WCS), Vande weghe, J.P., 2005.** Akanda et Pongara, les parcs nationaux du Gabon.

**Wilks, C., 1990.** La conservation des Ecosystèmes forestiers du Gabon. UICN, Gland.

**Christy, P., 1992.** Notes sur des migrateurs paléarctiques observés sur le littoral gabonais. *L'Oiseau et RFO.*  
**Actions du Plan Stratégique Gabon Emergent pris en compte par le Plan de Gestion du Parc National**

**Ministère des Eaux et Forêts (2002).** Décret n°618/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 portant classement du parc national d'Akanda.  
Hebdo Informations (Journal hebdomadaires d'informations et d'annonces légales, N°463 du 14 décembre 2002, Pp. 220-221.

**Wetlands International, 1999.** Les dénombrements d'oiseaux d'eau en Afrique, 1998. 292p.

**Ministère des Eaux et Forêts, 2012.** Draft\_Rapport Technique : Actualisation des cartes des secteurs d'activité du Ministère des eaux et Forêts. 86p.

**Hebdo Informations N° 288 – 31 janvier 1994.** Décret n° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994, portant réglementation de la pêche en République Gabonaise.

## VII. Actions du Plan Stratégique Gabon Emergent pris en compte par le Plan de Gestion du Parc National

Axes stratégiques	Domaines	Objectifs stratégiques	Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP)	Actions
Axe 1 : La consolidation des fondations de l'émergence	1. Développement Durable	OS1 Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale	P1 Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles  P2 Programme Phare Planification Stratégique et aménagement du territoire  P.3 Plan Climat	a.2 Inventaires forestiers  a.3 Inventaires des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques  a.8 Aménagement du territoire et plans de développement régionaux  a.9 Plan National d'affectation des terres a.10 Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent a.12 Elaboration du bilan carbone du Gabon

				a.13 Lutte contre la pollution et les nuisances
	2. Gouvernance	OS2 Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent	P.5 Programme Phare Grands Registres de l'Etat	a.18 Plan National Géomatique
		OS3 Aligner le cadre Institutionnel au PSGE	P.8 Plan Sectoriel Affaires Etrangères	a.32 Maitrise de l'espace maritime
	3. Capital Humain	OS6 Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale	P.14 Plan Sectoriel Education	a.59 Cité Verte de l'Education et du Savoir a.62 Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) a.64 Qualité de la recherche et de la vie scientifique
Axe 2 : La diversification des piliers de croissance	5. Gabon Vert	OS10 Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical	P.17 Plan Sectoriel Forêt-Bois	a.82 Gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques

Axe 3 : La prospérité partagée	7. Gabon des services	OS16 Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable	P.23 Programme Sectoriel Tourisme	a.119 Formation aux métiers du tourisme et de la restauration
	8. Prospérité Partagée	OS18 Mettre en place des services de santé de qualité pour tous	P.25 Plan Sectoriel Santé	a.133 Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique
		OS21 Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion	P.28 Plan Sectoriel Emploi, Protection Sociale, Dialogue Social	a.154 Promotion de l'emploi  a.155 Création d'une facilité d'entrepreneuriat social